

(=Dieu a aidé).

1. Fils d'Aaron. Les plus anciens documents (E, J) ne le mentionnent qu'à propos de son accession à la charge de prêtre, à la mort d'Aaron (De 10:6) et à l'occasion de sa mort ([Jos 24:33](#)). Par contre, le document sacerdotal (P), rédigé depuis l'exil par les prêtres pour glorifier, en particulier, les origines et le rôle historique du sacerdoce, est beaucoup plus abondant au sujet de cet ancêtre de la caste sacrée. Il y est le troisième fils d'Aaron ; ses frères étaient Nadab, Abihu et Ithamar ([Ex 6:23](#)) ; tous les quatre furent consacrés prêtres ([No 3:2](#) et suivant) ; les deux premiers étant morts ([Le 10:1](#), [No 26:60](#) et suivant), El. et Ithamar exercèrent la prêtrise avec leur père ([No 3:4,1Ch 24:1](#) s), et, par Moïse, reçurent de l'Éternel les prescriptions relatives à leurs saintes fonctions ([Le 10:6-20](#)). El. devint le chef des Lévites ([No 3:32](#)) et reçut solennellement la succession d'Aaron sur la montagne de Hor ([No 20:25-28](#)). Sur l'ordre de l'Éternel, il fit recouvrir l'autel de plaques provenant des encensoirs profanés par les révoltés Coré, Dathan et Abiram : elles devaient rappeler à Israël que seule la maison d'Aaron avait le droit d'offrir le parfum ([No 16:36-39](#)). C'est à Moïse et El. que l'Éternel ordonna de faire le dénombrement des hommes d'Israël ([No 26:1,4](#)). C'est devant El. que Josué, sur l'ordre de l'Éternel, fut choisi comme successeur futur de Moïse ([No 27:18-23](#)) ; c'est El. qui, avec Moïse, régla la question du butin pris sur les Madianites ([No 31](#)) ; c'est encore El. qui présida avec Josué au partage de Canaan entre les tribus ([Jos 14:1 17:4 19:51 21:1](#)). Il avait épousé la fille de Puthiel, qui lui donna un fils, Phinéas ([Ex 6:25](#)). Après l'exil, la caste sacerdotale prit soin de bien marquer sa descendance lévitique par Aaron et Éléazar, les grands ancêtres ([1Ch 6:3](#) et suivant). Voy. aussi la généalogie d'Esdras ([Esd 7:1-5](#)).

2. Fils d'Abinadab, consacré gardien de l'arche à Kirjath-Jéarim ([1Sa 7:1](#)).

3. Guerrier fameux, compagnon de David, et dont les Philistins sentirent les coups ([2Sa 23:9](#) s, [1Ch 11:12-14](#)).

4. Lévite, descendant de Mérari ([1Ch 23:21](#) et suivant).

5. Prêtre collaborateur d'Esdras et Néhémie ([Esd 8:33](#), [Ne 12:42](#)).

6. Un des prêtres qui, au temps d'Esdras, avaient épousé des femmes étrangères ([Esd 10:25](#)).

7. Frère de Judas Macchabée (1Ma 2:5 6:43-46,2Ma 8:23).

8. Martyr sous Antiochus Épiphane (2Ma 6:18,31).

9. Père de Jason (1Ma 8:17).

10. Grand-père de l'auteur de l'Ecclésiastique, d'après quelques manuscrits (Sir 50:27).

11. Arrière-grand-père de Joseph, époux de Marie ([Mt 1:15](#)). C. L.

Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



4 PARTAGES

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2022 -

www.topchretien.com

+ **ond 21** ▾

Versets relatifs

Exode 6

²³ Aaron prit pour femme Elishéba, fille d'Amminadab et sœur de Nachshon, et elle lui donna pour fils Nadab, Abihu, Eléazar et Ithamar.

²⁵ Eléazar, fils d'Aaron, prit pour femme une des filles de Puthiel, et elle lui donna pour fils Phinéas. Tels sont les chefs de famille des Lévites avec leurs clans.

Lévitique 10

¹ Les fils d'Aaron, Nadab et Abihu, prirent chacun un brûle-parfum, y mirent du feu et posèrent du parfum dessus. Ils apportèrent devant l'Eternel du feu étranger, ce qu'il ne leur avait pas ordonné.

⁶ Moïse dit à Aaron et à ses fils Eléazar et Ithamar : « Vous ne déferez pas votre chevelure et vous ne déchirez pas vos vêtements ; ainsi vous ne mourrez pas et n'attirez pas la

de l'onction de l'Eternel est sur vous. » Ils firent ce que Moïse avait dit.

⁸ L'Eternel dit à Aaron :

⁹ « Tu ne boiras ni vin ni boisson alcoolisée, toi ainsi que tes fils, lorsque vous entrerez dans la tente de la rencontre, sinon vous mourrez. Ce sera une prescription perpétuelle pour vous au fil des générations

¹⁰ afin que vous puissiez distinguer ce qui est saint de ce qui est profane, ce qui est impur de ce qui est pur,

¹¹ et enseigner aux Israélites toutes les prescriptions que l'Eternel leur a données par l'intermédiaire de Moïse. »

¹² Moïse dit à Aaron et aux deux fils qui lui restaient, Eléazar et Ithamar : « Prenez ce qui reste de l'offrande parmi les sacrifices passés par le feu pour l'Eternel et mangez-le sans levain près de l'autel, car c'est une chose très sainte.

¹³ Vous le mangerez dans un lieu saint. C'est la part à laquelle vous avez droit, toi et tes descendants, sur les offrandes passées par le feu pour l'Eternel, car c'est l'ordre que j'ai reçu.

¹⁴ Vous mangerez aussi dans un endroit pur, toi ainsi que tes fils et tes filles, la poitrine pour laquelle on a fait le geste de présentation et la cuisse prélevée. En effet, elles vous sont données comme la part à laquelle vous avez droit, toi et tes descendants, dans les sacrifices de communion des Israélites.

¹⁵ Ils apporteront avec les graisses destinées à être passées par le feu la cuisse prélevée et la poitrine avec laquelle on fait le geste de présentation devant l'Eternel : elles seront pour toi ainsi que pour tes descendants, par une prescription perpétuelle, comme l'Eternel l'a ordonné. »

¹⁶ Moïse chercha le bouc expiatoire, et voici qu'il avait été brûlé. Alors il s'irrita contre Eléazar et Ithamar, les fils qui restaient à Aaron :

¹⁷ « Pourquoi n'avez-vous pas mangé la victime expiatoire dans le lieu saint ? C'est une chose très sainte. L'Eternel vous l'a donnée pour que vous portiez la faute de l'assemblée, afin de faire l'expiation pour elle devant l'Eternel.

¹⁸ Or le sang de la victime n'a pas été porté à l'intérieur du sanctuaire. Vous deviez la manger dans le sanctuaire, comme j'en avais donné l'ordre. »

¹⁹ Aaron dit à Moïse : « Ils ont offert aujourd'hui leur sacrifice d'expiation et leur holocauste devant l'Eternel. Après ce qui m'est arrivé, si j'avais mangé aujourd'hui la victime expiatoire cela aurait-il plu à l'Eternel ? »

²⁰ Moïse entendit et approuva ces paroles.

Nombres 3